

# Colloque : femmes immigrées et santé

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **79 (1991)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279660>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Enquête du «Beobachter»

## Prenez place, Mesdames (?)

(pbs) – Se prépare-t-on à changer la situation actuelle: 49% du corps électoral représenté par 86% des mandats aux chambres? Les partis sont-ils prêts à faire leur place aux femmes? Les femmes sont-elles prêtes à dire: «Faites-nous place, Messieurs»? 60% des électeurs et électrices sont d'avis que la situation doit changer, 61% que la démocratie ne fonctionnera que si hommes et femmes sont également représentés au parlement. 68% pensent qu'on peut faire autant confiance aux femmes qu'aux hommes, 64% que les femmes sont capables de prendre une décision sur des considérations objectives, et non émotionnelles.

Mais a-t-on des plans pour changer la situation? La ques-



tion de l'égalité vient en 14<sup>e</sup> position à l'Union Démocratique du Centre (aujourd'hui, 2 mandats féminins sur 29), mais quelques femmes se battent.

Le parti socialiste a l'ambition d'arriver à confier 50% de ses mandats à des femmes (aujourd'hui 29%) aux prochaines élections, mais à Zurich par exemple on discute pour savoir s'il faut présenter une liste mixte ou deux listes séparées.

Au parti radical, un groupe de femmes travaillent pour que les choses changent (7,5% de mandats actuellement).

Au parti démocrate-chrétien, il n'y a pas encore de directives nationales, mais la question est à l'étude parmi les membres féminins et dans divers cantons.

Le *Schweizer Beobachter* a complété son enquête en examinant de près la situation en Argovie.

Le gouvernement vient de refuser la création d'un bureau de l'égalité, et sur 14 mandats argoviens au Conseil national, il n'y a qu'une femme, la socialiste Ursula Mauch.

En 1987, on a refusé de faire aux femmes une place privilégiée sur les listes électorales, et on en reste là aujourd'hui, en tout cas dans les partis radical et démocrate-chrétien ainsi qu'à l'UDC.

Nous ne reviendrons pas ici maintenant sur les obstacles qui freinent encore dans une large mesure une participation plus large des femmes à la politique, ils sont connus des lecteurs et lectrices de *Femmes suisses*.

Mais comme l'a dit Josi Meier à Berne le 7 février au terme de son brillant exposé sur la situation des femmes aux Chambres: «Nous avons commencé avec la ferme volonté de travailler en partenaires, mais sans nous, Mesdames, cela ne peut pas marcher.»

Décriminalisation de l'avortement

## Vingt ans déjà...

Vingt ans de luttes, et pas encore de résultat sur le plan législatif... C'est en effet le 18 juin 1971 qu'a été lancée l'initiative pour décriminaliser l'avortement.

C'était une des premières initiatives que les femmes pouvaient signer. Elle s'intégrait dans un mouvement européen pour l'autodétermination de la femme. Au bout de quelques mois, les signatures étaient rassemblées.

Depuis, certains progrès ont été réalisés, mais la discussion continue, et comme jadis elle est menée dans toute l'Europe.

L'USPDA (Union suisse pour décriminaliser l'avortement) organise à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du lancement de l'initiative un Festival culturel à Berne autour du thème de l'avortement. Réservez déjà le samedi 22 juin, et demandez le programme à l'USPDA, CP 630, 3052 Zollikofen, tél. (031) 57 57 94.

Colloque

## Femmes immigrées et santé

Plus de 80 femmes ont participé, le 9 mars dernier, à Berne, à une rencontre qui visait à mettre en lumière les problèmes spécifiques de santé que rencontrent les femmes immigrées (par exemple, dans le domaine des maladies psychiques ou de l'exploitation sexuelle) et les difficultés que pose, en cette matière, la communication inter-culturelle.

Des expériences encourageantes ont été réalisées ici ou là, par exemple à Genève, où un groupe de travail pluridisciplinaire a ouvert une consultation psychiatrique «ethnocentrée».

Il importe surtout que les professionnel-le-s suisses de la santé apprennent à «rejoindre l'autre dans son propre univers».

Adresse de contact pour les personnes intéressées à en savoir plus sur cette rencontre: Jacqueline Vouga, rue Centrale 6, 1110 Morges.

Salaires à Zurich

## Le facteur qualité

Le Grand Conseil a adopté une révision de l'échelle des salaires dans l'administration cantonale, où est maintenant pris en compte le facteur de la qualité de la prestation fournie. On attend une amélioration de la situation de quelques groupes désavantagés, en particulier parmi les femmes employées dans le domaine médical, l'agriculture, le travail domestique et artisanal.

Les vœux du Bureau fédéral de l'égalité pour le 8 mars...



La Faculté de Psychologie et des sciences de l'éducation ouvre une inscription pour un poste de

## PROFESSEUR ADJOINT en psycholinguistique

à la section de psychologie

**Charge:** Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant au moins 6 heures de cours et de séminaires hebdomadaires ainsi que la direction académique de la formation en logopédie.

**Titre exigé:** Doctorat ou titre jugé équivalent.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> octobre 1991 ou date à convenir.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés avant le 3 mai 1991 à la **Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, secrétariat de la Présidence de la Section de psychologie, rue Général-Dufour 24, 1211 Genève 4**, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.